

PAR BASTIEN SCORDIA

9 janvier 2024, 16:19, mis à jour le 9 janvier 2024, 17:25

Des inégalités d'accès aux services publics mais des territoires ruraux pas forcément défavorisés

La répartition des emplois publics *"ne semble pas correspondre aux besoins"* et le principe d'égalité devant le service public *"ne paraît pas respecté"*, explique l'économiste François Ecalle dans une note sur la répartition des emplois publics en 2021. Les chiffres, néanmoins, *"montrent que les départements ruraux ne sont pas systématiquement défavorisés"*.



Les études ne cessent de le pointer depuis plusieurs mois voire plusieurs années : il y a de fortes inégalités d'accès aux services publics selon les territoires. Ce constat, néanmoins, doit être pris avec des pincettes, explique l'économiste François Ecalte dans une **note** consacrée à la répartition des emplois publics sur le territoire en 2021. Une note basée sur les données contenues dans l'édition 2023 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

"En première analyse, la répartition des emplois publics ne semble pas correspondre aux besoins et le principe d'égalité devant le service public ne paraît pas respecté", y explique le spécialiste des finances publiques. Ainsi, en 2021, le "taux d'administration" était en moyenne de 74 agents publics sur 1 000 habitants. Un chiffre similaire à 2020. Surtout, souligne François Ecalte, ce taux "est très différent d'une région à l'autre et, encore plus, d'un département à l'autre".

De profonds écarts

L'économiste isole néanmoins des régions aux taux "atypiques" et élevés. À savoir les régions d'Outre-Mer, l'Île-de-France et la Corse où les taux d'administration sont respectivement de 90, 82 et 81 agents publics pour 1 000 habitants. Hormis ces territoires, un écart de 15 % demeure entre les régions les plus pourvues en agents publics (comme la région PACA avec 75 agents).

"Au niveau département, les écarts sont bien plus forts", indique François Ecalte en citant un "éventail" qui va de 47 agents pour 1 000 habitants dans l'Ain à 95 agents pour 1 000 habitants dans la Haute-Vienne.

"Hors Ile-de-France, la répartition des fonctionnaires civils de l'Etat répond toutefois un peu mieux aux besoins que celle des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers", tempère l'économiste. Et de souligner, sur la base des statistiques, que les départementaux ruraux "ne sont pas systématiquement défavorisés".

Territoires ruraux mieux pourvus en personnel hospitalier

Ces départements ruraux, développe-t-il, *"apparaissent notamment mieux pourvus en emplois publics hospitaliers que ceux de la région parisienne"*. Hors Outre-Mer, c'est en effet en Ile-de-France que le taux d'administration est le plus faible avec 14 agents publics hospitaliers pour 1 000 habitants. Soit un écart de 50 % avec la région où ce taux est le plus élevé, à savoir la Bourgogne-France-Comté (21 agents hospitaliers pour 1 000 habitants).

Si l'écart est de 2 à 1 au niveau régional, il est de 3 à 1 au niveau départemental entre le département où le taux d'administration hospitalier est le plus fort (à savoir la Vienne avec 29 agents hospitaliers pour 1 000 habitants) et les départements où il est le plus faible. A savoir la Seine-et-Marne et l'Essonne avec 9 agents pour 1 000 habitants.